

## COMMUNE DE SAINT JEAN LES LONGUYON

### Enquête publique sur la révision du POS transformé en PLU

Par arrêté n° 01/2020 du 15 janvier 2020

Le maire de Saint Jean les Longuyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme.

A cet effet, monsieur Bernard WOHLEBER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de St Jean les Longuyon du 7 février 2020 à 9h00 au 24 février 2020 à 19h00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi de 9h30 à 11h30, jeudi de 17 h à 19 h et vendredi de 14 h à 15 h).

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

\* Vendredi 7 février 2020 de 9 h00 à 12h00

\* Samedi 22 février 2020 de 9h00 à 12h

\* Lundi 24 février 2020 de 16h00 à 19h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.registredemat.fr/plusaintjeanleslonguyon>

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit, en mairie, au nom du commissaire-enquêteur : Mairie de St Jean les Longuyon 9, rue du château 54 260 Saint Jean les Longuyon ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [plusaintjeanleslonguyon@registredemat.fr](mailto:plusaintjeanleslonguyon@registredemat.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à M. le Maire. Ces documents seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête, en mairie aux heures et jours habituels, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/plusaintjeanleslonguyon>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.